



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Ministre
des Affaires étrangères
et européennes
Luxembourg

Luxembourg, le 25 FEV. 2020

Personne en charge du dossier:
Pascal Thill
☎ 247 – 82955

SCL : L 5586 – 146 / sp
Doc. parl. 7413

Objet : Projet de loi portant approbation du Protocole entre l'Ukraine et les États Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) appliquant l'Accord entre l'Union européenne et l'Ukraine relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, fait à Bruxelles, le 17 décembre 2018.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 12 février 2020, la Chambre des Députés a adopté **par 56 voix contre 2 voix et 2 abstentions** le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen